Recommandations politiques pour un modèle égalitaire en Belgique

1.
Mettre en place une véritable politique de de protection des personnes en situation de prostitution, d'accompagnement et de soutien, basée sur leurs besoins réels, à travers des dispositifs de soutien et des parcours de sortie structurés et empouvoirants.

2.
Réformer le cadre législatif relatif à la prostitution et sortir la sexualité de la logique marchande. La prostitution est une forme de violence structurelle et une exploitation de la précarité qui touche majoritairement les femmes; elle doit être considérée comme telle.

3.
Sensibiliser, documenter et former les professionnels de terrain et la société civile sur la réalité du système prostitutionnel et son impact.

La prostitution est un système de marchandisation de la sexualité, où le consentement est acheté sous la contrainte — physique, psychologique et / ou économique. Elle constitue une violence structurelle et une exploitation systémique de la précarité et est donc une atteinte grave à la dignité humaine, à l'autonomie et aux droits fondamentaux des personnes. La prostitution est à l'intersection des rapports de domination sexiste, patriarcale et économique, transformant le corps des personnes concernées, principalement des femmes — majoritairement migrantes et vulnérables — en une marchandise mise à la disposition de clients. Ce faisant, la prostitution se nourrit de l'inégalité entre les femmes et les hommes autant qu'elle la perpétue. La prostitution impacte très négativement la vie et notamment la santé physique et psychologique des personnes, raison pour laquelle la Convention internationale de New York de 1949, que la Belgique a signée et ratifiée, la considère comme incompatible avec la dignité humaine.

isala encourage tous les niveaux de gouvernement belges ainsi que les décideurs politiques belges à considérer les recommandations suivantes, compte tenu de leurs compétences respectives:

1.

Mettre en place une véritable politique de protection des personnes en situation de prostitution, d'accompagnement et de soutien, basée sur leurs besoins réels. Ces besoins incluent notamment l'octroi de droits de séjour pour les personnes étrangères ainsi que des alternatives à la prostitution, leur permettant de vivre leur vie dignement et sans violences. Pour ce faire, voici les actions concrètes à mettre en place :

A **Prévoir un revenu de transition pendant la sortie de la prostitution** qui est un processus long et fragile que l'insécurité financière brise souvent. Ce revenu dédié n'est pas une simple aide, mais un investissement dans l'autonomie nécessaire aux personnes pour se former ou se reconstruire sans avoir à subir l'urgence de la survie immédiate, qui est précisément ce qui entraîne et maintient les personnes dans la prostitution.

B **Promouvoir des solutions d'hébergement et de régularisation de séjour.** Offrir des possibilités d'obtenir un toit sécurisé est la première étape pour briser l'emprise physique des réseaux et proxénètes ainsi que la contrainte économique qui étreint les personnes. Parallèlement, offrir des **titres de séjour** indépendamment de toute condition de porter plainte devant la justice permet de sortir ces femmes de l'invisibilité et leur ôte le poids que représente le risque d'être renvoyé du territoire quand elles portent plainte. S'il y a dépôt de plainte, les services doivent garantir aux victimes l'anonymat et la sécurité. En sécurisant leur statut légal et leur domicile, on transforme des proies vulnérables en citoyennes protégées par la loi.

« Je veux trouver
un travail parce que ça,
ce n'est pas
un travail normal. »

entendu à la cellule internet en décembre 2025

C **Accorder une amnistie fiscale complète pour les revenus issus de sa propre prostitution.** La fiscalité sur les revenus de sa propre prostitution constitue une violence additionnelle pour les personnes qui la subissent, tout particulièrement quand — ce qui est fréquent — elles sont victimes d'exploiteurs. Effacer les dettes fiscales accumulées par les personnes durant leur période d'activité permet de lever ce qui est actuellement un obstacle financier majeur à leur réinsertion et à leur autonomie matérielle. L'urgence de rembourser l'administration fiscale ne doit plus jamais être un motif de maintien ou de retour dans le système prostitutionnel.

D **Créer un fond d'aide et d'indemnisation des survivantes** lié aux coûts des dommages causés par la prostitution : Assurer le droit des survivantes à un accompagnement complet et global, à travers l'accès aux soins de santé physique et mentale; traitement des traumatismes ; soutien psychosocial ; soutien administratif ; aide à la parentalité ; facilitation de la garde des enfants ; accès privilégié à la formation; aide à l'emploi. Il s'agira également d'alimenter un fonds d'indemnisation spécifique en renforçant durablement les financements des organisations de première ligne et des associations de survivantes qui prennent en charge cet accompagnement holistique. Ces mesures relèvent de la protection effective des droits humains des personnes concernées.

« Si j'avais les papiers,
je ne reviendrais plus ici. »

entendu sur l'avenue Louise en août 2025

E **L'inconditionnalité des droits (sociaux)** pour briser la chaîne de la dépendance en découplant la protection sociale de l'activité prostitutionnelle : chaque personne doit accéder aux soins et aux aides du simple fait de sa situation de vulnérabilité. Ces droits ne doivent pas être conditionnés à la poursuite de la prostitution, c'est-à-dire à la poursuite non désirée d'actes sexuels marchandisés. L'inconditionnalité des droits est non seulement une exigence de justice et de respect de l'autonomie et de la dignité des personnes, mais elle retire aussi aux exploiteurs leur principal levier de chantage et de contrainte sur les personnes, qui les maintient toujours plus longtemps dans la vulnérabilité et la violence.

F **Institutionnaliser la parole des survivantes :** Établir des comités de coordination interministériels intégrant les associations de terrain et créer un conseil consultatif ou groupe de référence composé de survivantes pour l'élaboration des politiques publiques.

G **Déployer un plan d'action d'urgence contre la précarité étudiante :** Garantir les conditions indispensables pour étudier dans la dignité face à la hausse de la prostitution chez les jeunes, dictée par la survie matérielle. Cela nécessite la mise en place de revenus étudiants et de bourses d'études revalorisées, la création de logements universitaires (kots) à prix démocratiques, ainsi qu'un accès entièrement gratuit aux soins psychologiques pour briser les traumatismes sous-jacents qui favorisent l'emprise des proxénètes.

« Si je reste comme ça, je vais mourir. »
entendu en accompagnement en 2026

2.

Réformer le cadre législatif belge.

La réforme récente du droit belge relatif à la prostitution (lois de 2022 et 2024) et notamment la loi du 3 mai 2024, est une régression majeure en termes de droits humains qui, sous couvert de protection, institutionnalise le proxénétisme par le lien de subordination patronale sans offrir de nouveaux droits réels aux personnes concernées ni sans émettre aucune exigence vis-à-vis des acheteurs d'actes sexuels, consommateurs souverains de la sexualité d'autrui. En créant un cadre favorable à l'exploitation et à la traite — dont sont victimes une immense majorité de personnes concernées et notamment de femmes migrantes et précaires — cette législation ignore leur volonté de sortie et entrave celle-ci. Cette loi n'ouvre aucune alternative structurelle ni aucun parcours de réinsertion.
Elle méconnait ainsi profondément la réalité vécue par les personnes en situation de prostitution et les y enferme plutôt qu'elle ne permet leur autonomie. Finalement, en institutionnalisant la marchandisation de la sexualité, principalement des femmes, la Belgique viole les normes de droit international auxquelles elle a souscrit et pérennise un système d'inégalité sexiste au lieu de s'attaquer aux racines de la demande.

Pour y remédier, la Belgique doit réformer sa législation de la manière suivante :

A **Pénaliser l'achat de tout acte sexuel et abroger la loi-contrat** (loi du 3 mai 2024) qui normalise l'exploitation du corps et de la sexualité, notamment des femmes, tout en légitimant le fait que des « clients » puissent les louer auprès de tiers / proxénètes. Inscrire l'interdiction de l'achat d'actes sexuels dans la loi et envisager des sanctions dissuasives pour les « clients » (comme l'inscription dans un registre des délinquants sexuels). Dans une société qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, la sexualité doit être motivée par le désir. Une relation sexuelle ne doit être ni un devoir ni un droit exigible envers une autre personne.

B **Sanctionner toutes les formes de proxénétisme, sans aucune exception — y compris les plateformes numériques** — ce qui implique d'abroger et réviser les dispositions nationales en matière de prostitution dans la réforme du Code pénal sexuel et de mettre la Belgique en conformité avec les conventions internationales qu'elle a ratifiées. L'exploitation de la prostitution d'autrui constitue une agression, qui doit être reconnue et sanctionnée comme telle. Les revenus générés par l'exploitation doivent pouvoir être saisis par la justice et alloués à la protection, au soutien et à l'accompagnement des personnes.

3.

Sensibiliser, documenter et former sur la réalité du système prostitutionnel et son impact.

Afin de provoquer un changement de paradigme éthique et politique similaire à l'abolition historique d'autres formes d'exploitation, la Belgique doit s'investir pleinement dans la prévention culturelle, l'éducation et la recherche :

A Adapter l'éducation et la prévention (EVRAS) : Promouvoir dès l'école l'éducation à l'égalité des sexes, au consentement libre et enthousiaste, condition sine qua non à une sexualité épanouie et respectueuse d'autrui. Mener des campagnes d'envergure et adaptées aux âges des publics-cibles sur les réalités dévastatrices de la prostitution, la violence masculine sous-jacente et les mécanismes de recrutement des réseaux. Des formations doivent aussi être menées à l'égard des professionnels — assistants sociaux, soignants, policiers, magistrats, etc. —, via des apprentissages thématiques spécifiques (accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles, recueil de la parole des enfants victimes, syndrôme de stress post-traumatique, etc.) pour réduire la méfiance des victimes, établir un partenariat constructif et mieux lutter contre les stratégies et l'impunité des exploiteurs.

B Promouvoir un vocabulaire public adéquat : promouvoir un vocabulaire factuel et en phase avec le droit international, qui respecte la dignité des personnes, pointe clairement la responsabilité des agresseurs et exploiteurs et qualifie clairement les crimes graves commis dans le système prostitutionnel — allant jusqu'au féminicide. Proscrire, notamment dans tout document législatif, politique et / ou administratif, tout vocabulaire prosélyte qui glamourise ou banalise la prostitution et son exploitation (ex. « travail sexuel » ou « travail du sexe », « *sugar daddy* », « *lover boy* », « *escort* »).

C Améliorer la recherche et la collecte de données : Recueillir des données statistiques ventilées sur le système prostitutionnel et notamment profil des victimes de la prostitution, le profil des aggresseurs (exploiteurs et acheteurs), ainsi que sur l'écosystème économique des exploiteurs et ses évolutions (par exemple, l'impact d'internet et du numérique sur la prostitution et les formes de violences et d'emprise subies par les personnes, modèle d'affaire des plateformes de prostitution). Ces données et cette connaissance sont des clés à une action publique efficace sur le système prostitutionnel et ses leviers.

L'association isala agit en soutien aux personnes en situation de prostitution : nos équipes bénévoles vont à la rencontre des personnes sur les lieux de prostitution, leur offrent écoute et aide lors de notre permanence d'accueil hebdomadaire, et développent avec elles des accompagnements holistiques qui visent à répondre aux projets des personnes et à leurs besoins pour la sortie de prostitution. isala propose des alternatives concrètes à la prostitution au travers de partenariats stratégiques et de projets innovants dans le secteur social belge. Enfin, **isala mobilise la société en informant sur la réalité de la prostitution au travers d'actions de formation, de plaidoyer et de sensibilisation du grand public.**

www.isalaasbl.be